

Ref : CA2024/12

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA GRILLE DE L'ÉTABLISSEMENT FIXANT LES TAUX DE PRÉLÈVEMENT APPLICABLES À COMPTER DU 01/01/2024 AUX FINANCEMENTS EXTÉRIEURS DES PROJETS DE RECHERCHE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **02 février 2024** réuni sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 et R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération de la Commission de la Recherche en date du 23 juin 2022,

Vu la délibération CA2022/33 du 13 juillet 2022 portant abrogation de la grille de l'établissement fixant les taux de prélèvement applicables à compter du 01/01/2022 aux financements extérieurs des projets de recherche,

➢ Entendu l'exposé en séance de M. le vice-président du conseil d'administration,

➢ Après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article 1: Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la grille de l'établissement fixant les taux de prélèvement applicables (à compter du 01/01/2024) aux financements extérieurs des projets de recherche, tels que définis dans le document ci-joint à la présente délibération.

Article 2: La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 02/02/2024.

Membres présents	18
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



~ 9 FEV. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

~ 9 FEV. 2024